

DECISION N° 2022 - 121

VB/SR/po

La directrice de l'Institut national d'études démographiques (Ined),

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 86-382 du 12 mars 1986 modifié portant organisation et fonctionnement de l'Ined ;

Vu le décret n° 88-451 du 21 avril 1988 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Ined, et notamment l'article 10 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2021 autorisant au titre l'année 2022 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargé de recherche de classe normale à l'Ined ;

Vu la proposition du conseil scientifique de l'Ined en date du 1^{er} avril 2022 ;

DECIDE

Article 1^{er} : Conformément aux dispositions de l'article 10 du décret du 21 avril 1988 susvisé, sont nommés membres du jury d'admission au concours 2022-01 pour le recrutement d'un-e chargé-e de recherche de classe normale (démographie et disciplines connexes) :

- a) Mme Magda Tomasini, directrice de l'Ined, Présidente
- b) Au titre des membres du conseil scientifique et sur sa proposition :
 - Mme Isabelle Attané, directrice de recherche, élue;
 - Mme Pascale Breuil-Genier, directrice statistiques, prospective et recherche à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), nommée ;
 - Mme Marion Leturcq, chargée de recherche, élue;
 - Mme Gwenn Menvielle, chargée de recherche à l'Inserm, nommée.
- c) Au titre des personnalités scientifiques appartenant ou non à l'Institut :
 - M. Paul Dourgnon, ; directeur de recherche à l'institut de recherche et documentation en économie de la santé (IRDES);
 - M. Parfait-Martial Eloundou-Enyegue, Directeur du département de sociologie du développement à Cornell University;
 - Mme Anne Goujon, directrice de programme à l'international institute for applied systems analysis (IIASA);
 - Mme Marie Lesclingand, maître de conférences à l'Université Côte d'Azur.

Article 2 : Le secrétaire général de l'Ined est chargé de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet d'un affichage à l'Ined.

Fait, le 03 mai 2022

La directrice de l'INED,



Magda Tomasini